

REPUBLIQUE DU CAP VERT
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT
SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'ENVIRONNEMENT

**Mise en oeuvre de la Convention Internationale
de Lutte Contre la Désertification**

RAPPORT NATIONAL

Praia, Juin 1999

TABLE DES MATIERES

Executive Summary.....	3
<i>Chapitre 1- Les stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable</i>	<i>10</i>
<i>Chapitre 2 - Les mesures institutionnelles et organisationnelles prises pour mettre en oeuvre la Convention.....</i>	<i>16</i>
<i>Chapitre 3 - Le processus participatif engagé à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme d'action.....</i>	<i>23</i>
<i>Chapitre 4 - Le processus consultatif engagé à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PAN et des accords de partenariat avec les pays Parties et les autres entités intéressées</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 5 - Les mesures prises ou prévues dans le cadre des PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.....</i>	<i>27</i>
<i>Chapitre 6 - Les ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention et les aides financières ainsi que la coopération technique reçues et requises, avec indication des besoins et de leur ordre de priorité.....</i>	<i>28</i>
<i>Chapitre 7 - L'examen des repères et indicateurs utilisées pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.</i>	<i>29</i>
<i>ANNEXE - Surveillance de l'application de la Convention sur la Lutte contre la Désertification</i>	<i>31</i>

Executive Summary

The archipelago of Cape Verde is of volcanic origin, made of 9 small inhabited islands, implanted on the SW corner of the Senegalese sea platform, 450 km off the west coast of Africa. The islands do not house any significant mineral resources and have a relatively reduced arable land but a huge Economic Exclusive Zone (EEZ).

They are located on the latitudinal boundaries of the great deserts of the world and in the Atlantic projection of the Sudan-Sahelian Africa. Such a fact greatly explains its semi-arid to arid climate, slightly moderated by the ocean. The islands are cyclically devastated by prolonged and severe drought spells with disastrous consequences for certain ecological systems, the main cause of famine and deaths in the recent past as well as of an important migratory movement.

In essence, 1) the steppes and the herbaceous are to be found on the slopes of mountains, above 1,500 meters; 2) the median altitude mountain ranges house the humid and sub-humid areas; 3) the semi-arid elevated plains are located in deep and imbedded valleys; and 4) low altitude ecosystems are dominated by steppes and the semi-desert ranges that exhibit a remarkable diversification of habitats and landscapes such as dunes, lagoons and salt pits. However, the coastal and marine ecosystems of the archipelago have not been conveniently studied yet.

Those ecosystems have reached an advanced stage of degradation as a result of the expansion of agriculture into marginal land and the consequent over-exploitation of species; urbanization (48%; human settlements tend to concentrate in the coastal regions); and the high rate of unemployment and widespread poverty (namely among the young and women who happen to be the key elements in respect of the supply of firewood and drinking water). In some instances, the natural regeneration capacity of the land has been exceeded. Loss of soil layers and fertility as well as biological diversity are exacerbated by prolonged drought spells and rare but markedly torrential rainfall.

In addition to tree planting, rural engineering works, electrification, widespread dissemination and use of butane, etc public awareness campaigns to address environmental protection needs (including the issue of paper-currency and stamps bearing environment-related themes) and other activities in specific domains are being carried out as a means of barring the degradation process and loss of resources.

Strategies and Priorities

The country's environmental policies and strategies advocate that sustainable development should be institutionalized and remain participative and supported by the international cooperation. Thus little wonder sustainability is safeguarded in all the major pieces of environment-based legislation and surfaces in the statutes of every department with a role to play in the domain of natural resources conservation and is crystal clear in several development plans.

The National Environment Action Plan (NEAP) - the framework plan - contains the country's environmental strategies. The objectives of said strategies are to assure an

adequate management of natural resources (a national council on the environment will be instituted). Meanwhile, and as of late, the Government has even taken a step forward by instituting a Ministry of Agriculture, Food and Environment, (MA) as a response to changing needs and expectations.

Priorities have been set to address institutional issues such as 1. the creation of said national agency to deal with environmental matters. 2. transfer of technologies, technicians and knowledge as well as adoption of universally proven norms. 3. international cooperation on regional and sub-regional issues in respect of the environment; and the 4. ratification of environment-based Conventions.

Furthermore, on-going activities will be intensified (reforestation, desertification control and the mitigation of the effects of drought), detailed studies on natural resources will be carried out and an earth information system shall be instituted.

The **National Poverty Alleviation Plan's** (NPAP¹) purposed strategy is based on the following principles: i) sustainability; ii) decentralization; and iii) participation and coordination of efforts. Said strategy sets its priorities on improving the productive capacity of the poor and on upgrading the economic infrastructure of disadvantaged communities.

The Tropical Forestry Action Plan's strategy and objectives will address the following priorities:

- a) control of the desertification process;
- b) land reclamation (through reforestation and soils and water conservation activities), to attain:
- c) rational and sustainable exploitation of natural resources.

The Four (4) National Development Plans - NDP. Over the years, said plans have incorporated the concept of regionalization and the need for decentralization thus acknowledging that environmental protection requires the involvement of everyone (II NDP) and the need for institutional adjustments (III NDP 1992-1995).

Hence, measures have been designed and taken to adjust norms and procedures and to address reclamation activities and environmental protection as a means of fulfilling the programme of the Government.

The IV NDP addresses environmental issues in a holistic way. It acknowledges the existence of an insufficient number of scientific and detailed studies on land use and vocation and the pressing need for a correct management of the territory. The main axis of its strategies and policies is based on the following principle: i) the growth of the population should be closely linked to the carrying over capacity of the land and sustainability should be defended at all times.

To carry out the above strategies several pieces of **legislation** have been published such as the **Environment Outline Law**, the **Land Management and Urban Planning Outline Law** (July 26, 1993). Hence, these enactments have preceded the ratification of

¹ National Poverty Alleviation Plan

the Convention) or are in the making such as the **Forestry Code** and **Soil and Water Conservation Code**.

Institutional and Organizational Measures

The configuration of the Administration has changed several times over the years, pursuant to prevailing priorities, circumstances and policies (e.g. decentralization, environmental protection, etc). Although the most recent one (1996) has provided a more coherent administrative framework with respect to environmental issues, the existing central governmental organizational structure is still heavy and not very functional for that fact.

Seven (7) ministries bear, to some degree or another, a mandate over those environmental² issues falling within their field of expertise. Meanwhile, it is up to the **ministry of Agriculture** to plan, coordinate, control, monitor, execute and evaluate natural resources and environmental policies.

With so many relevant parties involved, the issue of increased coordination responsibilities emerges. Within the structure of the ministry of Agriculture, **SEPA** is the unit charged with such responsibilities. Likewise, an **Agriculture, Food and Environmental Council** was also created within said structure (1997³) to counsel on those subjects. However, it is expected that private participation will be honored as stipulated in the statutes.

The specialized **Cabinet** charged with **Environmental** matters is the upmost executive and policy-making body. Its members include the above seven ministers.

The **National Water Council** - CNAG - is the body responsible for hydric resources management that is presided by the MA and made of representatives of 3 other ministries.

At the Local level, Law no. 134/IV/95 (July 3, 1995) entrusts the municipality with the role of promoting, within its boundaries, the formulation of action plans and programmes tailored to protect nature and its resources.

The establishment of specialized local bodies to deal with the issue is also foreseen in said law. To the exception of the municipality of Brava, such specialized municipal bodies have been established or are in the process of being established.

Environment-cum-development organizations (NGO) and associations, have been created and are present in significant number in almost every community. Their work is narrowly focused and they tend to be very efficient.

Conventions

The Parliament has ratified all three main conventions born out of the 1992 Rio de Janeiro Earth Summit. The UN Convention on Desertification control was ratified on

² Ministry of Agriculture; M. of Sea, Tourism and Transport; M. of Infrastructure and Housing; M. of Trade, Industry and Energy; M. of Defense; M. of Education; and M. of Health

³ Decree-Law #73/97, 29 December.

March 8, 1995 and the CILSS reviewed convention, which was signed on 22/4/1994, was ratified through resolution no. 114/IV/95 dated November 3.

Participation in the Formulation and Execution of the Action Plan.

After ratification of said UN Convention, public awareness building campaigns followed suit in 1996 and 1997. In February 1996 a specific study on the definition of the participatory approach led to the establishment of a profitable dialogue with the municipalities and local communities. Such activities led to the realization of a national forum (Nov. 1996), a first step towards the formulation of the National Action Program (NAP).

The recommendations and conclusions drawn at the forum constitute the major guidelines for the execution, under the supervision of SEPA, of the NAP.

Meanwhile, public awareness building campaigns proceed in the post-forum era with the active participation of a front rank man (France) and support provided by a specific project drafted to encourage the implementation of the Convention on desertification control; however, said dialogue hasn't been very profitable with the national partners at the central level thus, it has not been possible to develop a more active participation on the part of certain partners at that level; and despite the positive results attained from the activities of NGOs, official commitment in their regards has not been sufficient.

Municipal Boards Specialized in Environmental Issues

The process leading to their creation shows the need to accommodate all the public expectations and worries in order to avoid conflict of interests. Thus, care must be taken to avoid that environmental matters be addressed exclusively by the Authorities. The main task of said board is to carry out public awareness building campaigns and to congregate local efforts, ideas and initiatives with respect to the identification and execution of projects inscribed in the NAP.

Whereas there is a pressing demand being placed on the fragile municipal structures by several programs and respective action plans (poverty, desertification, biodiversity and forestry); and whereas said programs seek similar objectives, sometimes they use similar solutions and even share the same project site and priorities areas; now therefore, there rose the need to establish a sole specialized municipal board capable of housing all the development and environmental goals of the above (hereinafter: Development Board).

Furthermore, and as a logical consequence, there is a need to favor access to all the required means to ease participation. Environmental capacity building remains one of the major axis said resources are to be applied.

The Consultative Approach (partnership agreements included)

Whereas agrarian issues, land degradation processes and the aftermath of drought in Cape Verde are of capital importance, now therefore it is imperative to establish and maintain the most useful links and assure the best coordination ties between the

relevant parties, through binding partnership agreements.

The first such development efforts were unleashed in the beginning of 1997. At such time the municipalities were approached with a specific framework document on the subject. Awareness building campaigns at the level of donors reckon with the active participation of France. The outcome of such activities was the signing of a protocol agreement followed by the formulation of a reference project capable of allowing for the integration of all donors' support.

Meanwhile, such process has not gone very far with respect to the municipalities; it is wise to proceed with and further take advantage of local initiatives in the fields of sister-cities agreements signed with foreign municipalities which might become very important instruments with respect to the implementation of the action programme in specific areas such as drinking water supply, electrification, etc.

Furthermore, desertification control can not be successful unless it is founded on a renewed partnership that grants a key role to the rural players. Although no partnership agreement is to be signed at this level, it is of merit to think it over and take into consideration the guidelines set forth by the African Farmers Association Forum held in Dakar as a prelude to the second Conference of the Parties.

Specific Measures Taken or Foreseen Within the Framework of the NAP⁴.

The 1996 Program of the Government confirms the outward-looking development policy, promotion of the private sector and withdrawal of the State from economic activities.

The issuing economic reforms programs focus on those initiatives capable of forging the development of economic infrastructure projects, economic and financial reforms, public sector reform, promotion of the private sector, education and professional training, poverty alleviation, etc.

The existing economic environment is favorable for the realization of said reforms. The GDP is growing faster than the population (7.2% in 1994 and 7.8% in 1995) and foreign direct investment growth trend is significant as from 1994 through 1998. Said investments are markedly structural in nature and show evidence of an unmistakable bustling and a positive impact on the generation of employment, diversification of economic activities and the balance of payments.

Furthermore, stability at the macroeconomics level is rendered favorable by the permanent dialogue and real reconciliation efforts being deployed under the Social Reconciliation Council.

On the other hand ...

The family-owned production units, when confronted with severe climatic adversities and profound socio-economic changes (demographic growth, liberalization of the

⁴ Source: "Mesa Redonda com os Parceiros de Desenvolvimento - 10-11 Junho 1999"; "Conjuntura" December 1998 - Ministry of Finance (Economia nacional, síntese); Club du Sahel, Mars 1999.

economies, globalization of trade ...) tend to put additional pressures on the natural resources and, as a consequence, favor the expansion of the phenomena of desertification.

Under such circumstances and according to the “Vulnerability and Adjustment of Agriculture to the Impact of Climate Changes” (SEPA, May 1999. To be published soon) the quality of the natural resource basis is deteriorating since independence, further aggravated by the current drought spell the country is experiencing.

In the long run, it is believed that the loss of top soil layers caused by wind and water erosion mechanisms shall become the most critical agricultural and environmental problem the country will ever face. In the short run, the major challenge is to achieve sustainable use of resources, namely soils and water.

Agriculture production activities is the object of a permanent monitoring mechanism that also functions as an early warning system fit to evaluate the effects of drought. The outcome of the annual evaluation is jointly validated by the Government, CILSS and the FAO. Said services play an important role in determining the status of food security in the country.

Since there is not any data base on animal and plant species as well as on the components of the ecosystems and/or there is an insufficient coordination link between existing and scattered initiatives on the matter, efforts are being deployed to enable the introduction of an environment-based information system.

In order to advertise its name and achievements in the domain of environment, particularly the results of activities linked to the execution of the three environment-based Conventions, SEPA has acquired and runs a Website. So far, the results are encouraging.

With the aim of improving the public knowledge over the desertification processes, particular reference is directed to the institutionalization of environmental education (EE) and its integration in the curricula of the Elementary Education system (6 years of schooling) and the planned introduction of EE in the Secondary Education system. Such measures, together with others regarding training and public awareness campaigns shall bring about desirable and profound changes in the long run.

Financial Resources

The Budget is under increasing pressure. The execution of the components of the economic reforms program is putting a great deal of pressure on the Budget. Thus, elimination of the stock of domestic debt is part of a program that continues to mobilize funds to capitalize the Trust Fund created for that effect, using proceeds from the privatization endeavors and from bilateral donors support. Despite success achieved so far with the execution of the Voluntary Departure programme, external funds are still needed to advance to its final stage.

Such fact is relevant in terms of assessing the capacity of the Government to adequately honor its commitments with respect to the joint funding of development projects. In addition, emergency measures and programs (the result of a permanent

drought spell) drain an ever increasing lump of financial resources from the annual investment programme.

Investment needs for the first three quinquennial NDP (natural resources and fight against desertification) were: a) US\$ 30m; b) US\$ 44m; and c) US\$ 54m. Such a fact pictures an increased interest with respect to environmental matters. As for the IV NDP (1998-2000) such needs have been assessed at US\$ 8.90m.

Development agencies and or financial institutions such as UNDP, FAO and the World Bank as well as several other donor countries (on a bilateral basis) and the European Union are providing a very important assistance in the execution of natural resources-based conservation projects ratified by the NDP.

Several environment-oriented funds are in the making including the Environment Fund. As concerns desertification, a National Fund to control desertification is awaiting publication in the Official Gazette. The main guideline from such schemes is to institute decentralized financial units that are managed through mechanisms that have been approved by all the interested parties.

Indicators

See the relevant annex. Although progresses attained in the field of desertification control and mitigation of the effects of drought have been striking in several sectors, there is still a need to consolidate gains through their institutionalization and to strengthen the coordination of multisectoral activities in order to guarantee their sustainability.

The execution of the UN Convention on desertification control is backed by a UNSO/Luxembourg project that shares the same physical installation of SEPA. Said support-project is pertinent and has started a process in which a certain number of institutional adjustments and a new approach to the problem of desertification and sustainable development in general, should be introduced.

On the other hand, it is striking the change of behavior and sensitivity towards environmental problems on the part of citizens (namely those living in rural areas) the most likely outcome of Environmental education activities and the actions of other relevant participants. Thus, the long run might be safeguarded this way.

Chapitre 1- Les stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

(Source d'information: Rapport de la Haye "Le Développement Durable". Mars 1992).

*Le **développement durable** est un processus qui suppose des politiques économiques, budgétaires, commerciales, énergétiques, agricoles, industrielles et autres conçues de manière à favoriser un mode de développement économiquement, socialement et écologiquement durable.*

Pour mettre en oeuvre des modes de développement durable, il est nécessaire de réformer de manière radicale les politiques nationales. Il faut trouver un juste milieu entre le bon fonctionnement de marchés compétitifs, les lois et réglementations que seuls les gouvernements peuvent déterminer et la protection sociale de ceux qui n'ont pas équitablement accès aux marchés.

Les modèles durables passent également par une restructuration fondamentale des priorités budgétaires - de façon à dégager des ressources précédemment réservées aux dépenses non-essentielles et à la gestion d'entreprises publiques déficitaires pour les consacrer aux investissements en faveur du développement humain et des écotecnologies - ainsi que par la recherche de ressources additionnelles.

Les aspects focalisés ci-dessus sont sauvegardés par des grands programmes de réformes politico-économiques mis en place par le Gouvernement.

La stratégie

- *L'axe principal de la stratégie de développement durable inclue i) le flux d'information produite et publiée en accord avec les cibles et les objectifs établis; ii) la formation juridique et légale du personnel administratif et l'éducation informelle et la formation des utilisateurs de l'information.*

Le flux d'information est important pour l'amélioration du niveau de connaissances de ceux qui représentent la force de travail qui, somme toute, est bas. Pour ce faire, la formation et les services de vulgarisation personnalisés sont nécessaires afin de permettre la participation et/ou l'appropriation de nouveaux paquets technologiques

S'agissant du dernier point ci-dessus, nous savons tous qu'il existe un "gap" entre la conception et l'exécution. Quant à la législation, les lois sont publiées mais leur application est lente. Pour cela, la mise en oeuvre d'une telle stratégie demanderait la création de mécanismes préventifs ainsi que d'autres mécanismes légaux afin de réglementer l'application des lois existantes.

*. **La planification stratégique** a fait ses premiers pas au Cap-Vert sous forme de lutte contre la désertification, intensifiée dans les années 80. Depuis lors les gouvernements qui se sont succédés ont déployé de gros efforts, à la dimension du pays, dans la lutte pour la préservation des rares ressources environnementales. En 1991, le troisième plan national de développement a accordé une importance très particulière à la conservation des écosystèmes et des espèces et leur gestion durable. Le programme du Gouvernement approuvé en 1996 est clair concernant le besoin de formuler et de concrétiser une politique environnementale et un développement durable pour la*

société.

Les politiques environnementales ont connu des contours plus clairs et, l'actuel programme du Gouvernement en la matière est riche et s'étend dans l'espace et dans le temps. S'agissant de la composante désertification, de telles politiques ont comme point important de leur cadre politico-législatif, dans le domaine de formulation de Plans, de Programmes, de Projets et Etudes, les grandes références ci-après:

i) Plan National de Lutte Contre la Désertification; ii) Plan d'Action Forestière National (intégré dans un programme plus élargi PAF Tropical); iii) Deux (2) Plans de Développement de Bassins Hydrographiques; Création de Forêts Communautaires et Programme de Formation et Information pour l'Environnement; Etudes relatives à la quantification de l'Erosion et de l'Écoulement Superficiel; et Construction d'Infrastructures de Contrôle de l'Erosion et Systematisation du Terrain, dans le cadre du Programme de Conservation Mécanique et Biologique des Eaux et des Sols.

Dans le domaine de l'Éducation, de la Formation et de l'Information, une mention est faite à la pérennisation de l'Éducation environnementale dans les programmes curriculaires de l'Enseignement de Base Intégré.

Jusqu'en 1991 toutes les mesures de politique de préservation environnementale sont exécutées dans le monde rural à cause de la fragilité des écosystèmes et, par conséquent, concernent essentiellement l'équilibre entre les aspects productifs et la préservation du milieu. Les investissements sont canalisés pour la récupération, la préservation et le développement de ressources avec la mise en évidence de la lutte contre l'érosion et la désertification.

. Avec le changement de régime politique et la vision du développement centrée sur l'individu et sa relation intrinsèque avec l'environnement, facteur important et indissociable du développement, **les directives suivantes de politique environnementale** ont été adoptées dans le plus grand programme pour l'Environnement, intégré dans le 4ème Plan National de Développement:

- renforcement de la participation de la société civile à travers l'éducation et la formation environnementale et institutionnelle; le développement d'un système d'information apte à fournir des informations de base et qui servent à trouver des solutions aux questions environnementales; et l'approche intégrée des thèmes comme:

i) la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des zones côtières ii) protection et extension des superficies forestières; iii) environnement urbain total; et iv) coopération internationale.

Les élections de 1991 et de 1996 confirment la stratégie de développement focalisée à l'extérieur et proclament la promotion des activités du secteur privé et rendent possible la restriction du rôle de l'État dans l'économie.

- Le Programme du Gouvernement – PG

Le PG défend également l'environnement. Le Gouvernement reconnaît que

l'écosystème du pays est fragile et vulnérable et, par conséquent, sa capacité de durabilité est en danger. Sa reconstitution doit être perçue dans un cadre plus vaste des systèmes de gestion des ressources naturelles.

Le Gouvernement est décidé à fournir des informations actualisées sur l'état de l'environnement et instruire les citoyens au sujet des questions environnementales. En outre, il adaptera les normes, les règles et les procédures aux activités de reconstitution.

Des priorités seront données à la structure institutionnelle: 1) la création d'une agence nationale appropriée qui se chargera de l'affaire; 2) le transfert de technologies, de techniques et de connaissances ainsi que l'adoption de normes universellement acceptées; 3) la coopération internationale en matière d'environnement de portée régionale et sous-régionale; 4) la ratification des Conventions relatives à l'environnement (biodiversité, changement climatique, désertification, etc.).

En ce qui concerne les ressources naturelles, des priorités seront accordées aux activités de reconstitution dans les domaines des sols, de l'eau, la faune et la flore ainsi qu'à l'amélioration de l'écosystème, l'assainissement et la qualité de l'habitat. Les activités en cours seront intensifiées (reboisement, combat contre la désertification et les effets de la sécheresse) et des études détaillées sur les ressources naturelles afin de rationaliser leur utilisation et atteindre le niveau de conservation adéquat, en incluant l'établissement de parcs, seront effectuées.

Une attention spéciale sera accordée à l'eau à cause de sa rareté dans le pays et les politiques de recyclage seront introduites pour stimuler l'économie.

- *Bien que des détails spécifiques ne soient pas fournis, il est prévu l'établissement d'un système d'information de la Terre.*

- Les quatre (4) Plans Quinquennaux de Développement National – PND

Ces plans défendent également l'environnement. Une des principales directives des deux premiers plans était de restituer l'équilibre écologique affecté par une sécheresse prolongée et contrecarrer leurs effets socio-économiques, notamment dans les zones rurales. Il n'est pas surprenant que la plus grande partie des investissements soit injectée en milieu rural dans les domaines où il y avait déjà une expertise implantée et qui s'occupait d'activités de conservation des eaux et des sols.

*Le **premier** (1982-1985) plan a été formulé après l'établissement d'un système de planification dans le pays. Il représente une addition bien intentionnée de 70 projets de gestion des ressources naturelles destinés à empêcher ou à réduire les processus de dégradation des ressources et l'allègement des effets de la sécheresse chez les populations et assurer un rendement aux plus démunis, notamment dans les zones rurales. Son orientation politique était la "reconstruction nationale". Il constitue la compilation de projets individuels sans une vision globale.*

*Le **second** (1986-1990) Plan National de Développement ou PND s'est fondé sur une participation plus élargie pour sa formulation et bien que n'ayant pas entraîné les aspects régionaux du système de planification, il a élaboré le concept et le besoin de*

décentralisation.

Un chapitre sur le développement régional est important et exprime les besoins croissants et complexes. Il reconnaît également que la protection de l'environnement demande l'implication de tous. Il n'est pas surprenant que le nombre de projets focalisés dans les ressources naturelles ait atteint 182 durant le troisième PND et qu'elles aient impliqué différents domaines. Pour ce qui est de la désertification, il a été élaboré le "Plan directeur de Lutte contre la Désertification", titre de deux études (Club du Sahel, 1985; et Reij & Roggeri, 1986) qui ont procédé le plan spécifique du secteur du développement rural.

Le sous-programme de lutte contre la désertification du deuxième PND arrive à élargir sa couverture territoriale en termes de préservation et de valorisation du patrimoine foncier, et thématique en termes de développement de la recherche appliquée. Le reboisement et la plantation d'arbres se mettent en évidence dans ce sous-programme à cause des campagnes réalisées, du volume d'investissement et d'emplois consentis.

*Le **troisième** exercice de planification 1992-1995 a pour toile de fond un scénario politique différent. Il est précédé d'une longue et intense période de campagnes politiques qui a pris fin en décembre 1991 avec les élections législatives et municipales.*

S'agissant du développement rural, le troisième PND soutient surtout la défense et la protection de l'environnement. A cet effet, l'on mise sur i) la création d'une institution à même de conduire une telle orientation, ii) la sauvegarde de la vision de l'ensemble, avec une politique nationale de l'environnement qui restera en articulation avec les plans de développement des Communes et des îles ainsi que l'aménagement du territoire, en particulier dans la composante gestion de l'espace rural: e iii) la sensibilisation et la formation du citoyen.

Des mesures relatives à l'adéquation des normes et processus de la récupération, la défense et la préservation de l'environnement sont, en conséquence, défendues.

Des programmes et actions avec des répercussions sur la Lutte contre la Désertification sont défendus dans le Plan, par exemple, le boisement, l'inventaire des ressources pédologiques, la conservation et le développement des ressources naturelles identifiées.

Déjà dans le troisième PND, le changement d'attitudes et de posture face à l'environnement était défendu. Pour cela, la composante sensibilisation de personnes en faveur de la préservation de l'environnement, l'écologie et la conservation des ressources naturelles dans le but d' (i) améliorer et rationaliser leur mise en valeur (sols, eau, faune et flore); et (ii) d'élever le niveau culturel, technique et civique des citoyens (ruraux surtout).

- Les Grandes Options et le 4 ème PND 1997-2000

La vision de l'environnement du 4 ème PND est holistique. La stratégie à observer est tracée dans un diagnostic exhaustif.

De cet exercice, il faut mettre en évidence l'insuffisance d'études sérieuses et détaillées sur la vocation et l'utilisation des sols et la délimitation des domaines en

accord avec leurs potentialités. Un tel fait, selon ce Plan, est fondamental pour un aménagement correct du territoire et la mise en place des différentes activités (agricoles incluses) dans les domaines les plus appropriés.

La stratégie soutient l'implication de tous les secteurs de la société dans la résolution des questions environnementales mais fait remarquer la tendance à tout considérer comme environnement et, par conséquent, c'est autant dire que toutes les valeurs passent par la question environnementale. Cependant, la stratégie défend la conjugaison du Programme Environnement avec celui de l'Assainissement de Base et la sauvegarde de ce qui a été préconisé dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA) 1994-2005.

Les principales lignes de force de la lutte contre la désertification sont les suivantes:

. Formation institutionnelle (Administration centrale et municipale) et de la société civile en matière environnementale de façon à pouvoir répondre aux défis et problèmes suscités par le sujet;

. Collecte, traitement et diffusion des informations pertinentes, base de la connaissance de la situation dans le territoire et formulation de réponses et solutions aux principaux problèmes liés à l'environnement.

L'objectif est d'améliorer les conditions environnementales du Cap-Vert. et d'éviter la destruction de ressources non-renouvelables; développer un suivi permanent et établir des mesures et des projets conséquents qui puissent résoudre une partie des problèmes détectés.

L'objectif final est de finir, selon le PND même, avec les agressions dans le milieu physique découlant de l'urbanisation et du développement des activités économiques.

Les plans ont bénéficié d'un climat international très favorable en rapport avec la prestation d'assistance technique et financière. Les besoins d'investissement pour de telles périodes étaient de: a) 3 milliards d'escudos capverdiens (ECV); b) 4,4 milliards d'escudos CV et c) 5,4 milliards d'ECV, ce qui traduit les préoccupations toujours accrues en matière d'environnement.

Les Plans d'Action

Le Plan d'Action National de l'Environnement – PANA

Les politiques et les stratégies environnementales du pays soutiennent que le développement durable doit être institutionnalisé, participatif et aussi supporté par la coopération internationale. Il n'est pas très étonnant que la durabilité soit assurée dans les principales mesures législatives à caractère environnemental et qu'elle transparaît dans les statuts de tous les départements du Gouvernement avec un rôle à jouer dans le domaine de conservation des ressources naturelles.

Quoique le PANA ne définisse pas les détails de cette durabilité, il nous fournit néanmoins les moyens pour y arriver et la sauvegarder.

En 1995, le Plan d'Action a prévu l'établissement d'une institution nationale avec pour mandat l'élaboration de politiques dans le domaine de l'écologie et de l'environnement, et le pouvoir de suggérer des normes et lois ainsi que le contrôle des activités des entités publiques et privées. Le PANA défend également la création d'un conseil national pour l'environnement comme le prévoit la Constitution. Dernièrement, le Gouvernement a fait un pas en avant avec la création d'un Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (MA).

En rapport avec l'utilisation des ressources naturelles, l'axe principal de telles stratégies et politiques se fonde sur le principe suivant: la croissance de la population doit être étroitement connotée avec la capacité de la charge de l'environnement et la durabilité doit être défendue en permanence. Le principe ci-dessus est inclu dans la Déclaration de Politique du pays sur la Population.

- Le Plan National de Lutte Contre la Pauvreté

Au même titre que le PANA, le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLCP) fait partie intégrante du PND. L'éradication de la pauvreté au Cap-Vert ne peut être envisagée autrement que dans une perspective de long terme. Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- Développer les opportunités d'activités économiques pour les couches les plus pauvres de la population;*
- améliorer de manière durable les conditions de vie des groupes les plus défavorisés;*
- mobiliser la société civile dans la lutte contre la pauvreté; et*
- créer ou renforcer les capacités de tous les acteurs pour lutter efficacement contre la pauvreté.*

Le PNCLP veut être un outil de synergie et d'intégration, qui doit renforcer et améliorer les actions en cours, et proposer des actions complémentaires dans une perspective plus globale et plus efficace. Ainsi, le programme a pour vocation de fixer un cadre de coordination et de concertation entre le Gouvernement, les municipalités, la société civile, les ONG et les organisations communautaires de base, pour rassembler les efforts de lutte contre la pauvreté.

Le Programme National de Lutte contre la Pauvreté vise un groupe cible constitué par 30% de la population Capverdienne vivant en dessous du seuil de pauvreté, en particulier:

- Les femmes, particulièrement les femmes chefs de familles;*
- les chômeurs, particulièrement les jeunes;*
- les groupes les plus vulnérables; et*
- les travailleurs des FAIMO.*

En vue d'une lutte efficace contre la pauvreté, le PNLCP s'articule avec les programmes directement liés à la problématique de la pauvreté, tels que le Programme de Lutte contre la Désertification qui adoptera le même stratégie, le PANA, Programme National de Nutrition, Programme Majeure de Sécurité Alimentaire, le Plan pour la Promotion Féminine entre autres.

- Le Plan d'Action Tropical Forestier

Ce plan élaboré en 1994 fait partie du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) et s'appuie sur les axes directeurs du 3^{ème} Plan de développement. Ses objectifs et stratégies s'intègrent par ailleurs à ceux du PANA. Le PAFN définit trois objectifs majeurs dans une perspective de 15 ans:

- L'inversion du processus de désertification et l'amélioration des conditions de vie des populations;*
- la restauration du patrimoine écologique par la constitution et l'entretien d'une couverture végétale et l'adoption de techniques de conservation des sols;*
- l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles de manière à contribuer à la satisfaction des besoins des populations en combustibles ligneux, en fourrage, en bois d'œuvre et de service.*

Le programme d'action qui en découle s'articule autour des filières verticales telles que le sylvopastoralisme, la filière bois-énergie, l'agroforesterie, la filière bois d'œuvre-produits non ligneux, et enfin, les réserves naturelles dirigées.

Les principes directeurs ds actions sont basés sur trois caractéristiques essentielles:

- L'implication étroite et totale des populations qui tirent leurs moyens d'existence des ressources forestières;*
- la conduite de l'exercice de planification et de mise en œuvre du PAFN par les nationaux; et*
- L'approche multisectorielle du Plan d'Action Forestier.*

Chapitre 2 - Les mesures institutionnelles et organisationnelles prises pour mettre en oeuvre la Convention

La problématique institutionnelle n'est pas simple. Dans un passé récent, plusieurs institutions ont été créées, notamment juste après l'indépendance. Le besoin était actuel et urgent. Tout indiquait que le pays allait de zéro et tout devait être fait urgemment et simultanément. Les liaisons et les mandats n'étaient pas clairement définis.

La configuration de l'Administration a changé plusieurs fois avec le temps, selon les priorités, les circonstances et les politiques qui prévalent (par exemple, la décentralisation, la protection de l'environnement, etc.). La Constitution a également changé. Des questions économiques constituent le facteur limitant de la grandeur du gouvernement.

La restructuration gouvernementale de 1996 a produit un cadre administratif plus cohérent en regroupant les fonctions qui cadrent avec l'agriculture sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Considérant sa création récente, le Ministère de l'Agriculture ne dispose pas encore de capacités et de ressources nécessaires pour mener tout seul cette tâche. Ce fait a amené le Gouvernement à solliciter l'assistance externe aux pays et institutions financières et techniques pour l'élaboration et l'exécution de projets relatifs à

l'environnement.

Autres Considérations d'Ordre Institutionnel

Traitant de l'environnement, le principal changement est la création du nouveau Ministère. Toutes les questions relatives à la décentralisation sont résolues à travers le Cabinet du Vice-Premier Ministre par l'intermédiaire d'un Secrétaire d'État à la Décentralisation, l'idée de base étant l'établissement de mesures de contrôle plus rigoureuses relatives à l'utilisation et au transfert de ressources et de compétences.

L'expérience et des études réalisées récemment démontrent que la tendance au niveau de la gouvernance est favorable à la mise en place de réformes tournées vers la modernisation de la gestion des ressources humaines et le développement dans la fonction publique en vue d'améliorer la productivité et l'efficacité des services rendus.

Cependant, ayant hérité d'une fonction publique sur-dimensionnée, les Gouvernements de la deuxième République n'avaient pas de choix sinon réduire l'effectif de l'administration afin de mettre en oeuvre et améliorer la gestion du capital humain et du système de planification et exécuter un programme compréhensif de formation en accord avec les priorités à court et à moyen terme des différents services publics et adapter les compétences techniques et attitudes des fonctionnaires au nouveau service public conçu et tourné vers la prestation de services.

- La Constitution

La Constitution du Cap-Vert soutient l'environnement. Elle impose que la nature et ses ressources soient protégées et qu'une des voies permettant de l'assurer est la création des associations d'orientation environnementale qui, en collaboration avec les municipalités et le Gouvernement central, définiront les politiques et participeront à la gestion rationnelle de toutes les ressources naturelles. Dans la poursuite d'une telle directive, un grand nombre d'associations et d'ONG d'orientation pour l'environnement et le développement ont été créées et les politiques sont en train d'être définies.

Plus en avant, on établit comme biens du domaine public, les ressources naturelles (hydriques, les ressources vives et non vives existantes dans les eaux du Cap-Vert, les plages et les interfaces maritimes et terrestres). S'agissant des ressources naturelles et de la biodiversité, la Constitution défend que l'eau, sous toutes ses formes et ses extensions, ainsi que les ressources qu'elle détient, y compris la ZEE et l'interface mer-terre, est considérée comme un patrimoine public.

- Législation

La législation et la réglementation en matière d'environnement sont encore loin de répondre de façon adéquate à toutes les exigences; des stratégies et plans d'action détaillés sont en train d'être formulés et appliqués sur la base des besoins locaux compte tenu des conditions socio-économiques et environnementales locales.

La Loi-cadre de l'Environnement et la Loi-cadre de l'Aménagement du Territoire et de la Gestion Urbaine (26 juillet 1993) ont précédé les processus de ratification de la Convention (CCD).

Les lois citées ci-dessus déterminent l'adoption de mesures et des politiques de gestion spécifiques relatives aux divers aspects relevant de la stabilité écologique et la sauvegarde de système de production agro-écologique, en accord avec la Constitution en matière d'environnement.

De tels actes législatifs stipulent les instruments de politique environnementale et de gestion du territoire du pays. Ces instruments incluent la stratégie nationale de conservation de la nature, le PANA, le PND, la gestion du territoire municipal et local, les terres agricoles nationales, les réserves nationales et les parcs ... des instruments existants, inchangés, malgré les grands changements survenus après leur approbation.

- **SEPA** (Secrétariat Exécutif pour l'Environnement) a été institué le 6 février 1995. Cette institution assume des fonctions consultatives et fournit des directives au Conseil de Ministres spécialisé en matière d'environnement.
- L'élection de 1996 a déclenché une nouvelle restructuration de l'Administration et de nouveaux principes directeurs.
- Le **Code forestier** est en train d'être élaboré.
- Un code sur la Conservation des eaux et des sols est également en train d'être élaboré.

Malgré tout, l'effort législatif et quelques règlementations timides qui ont suivi, le contrôle de le respect de la loi continue d'être un problème.

- La Structure du Gouvernement

Afin de répondre plus effectivement aux changements économiques et s'ajuster plus convenablement à la situation sociale du pays, la structure du Gouvernement a été modifié au cours du temps dans la recherche constante de la meilleure option.

- **Institutions-clé impliquées ou exerçant un impact sur la désertification et leurs responsabilités et le paysage institutionnel actuel.**

La première instance de coordination, la Commission Nationale pour l'Environnement (CNAmb) et le respectif Secrétariat Exécutif, fonctionnait auprès de la Présidence du Conseil de Ministres⁵, en 1985 et, avec le changement de la structure administrative centrale, la CNAmb cède la place à la Conseil Consultatif pour l'Environnement. La superintendance du SEPA et l'organisation de la Protection Civile sont assurées par le Ministre d'État et de la Défense Nationale⁶.

Un autre changement plus significatif a été la création du Conseil de Ministres Spécialisé pour l'Environnement (les 7 ministères continuent d'être représentés). C'est ce Conseil qui est l'avant-chambre des délibérations en Conseil de Ministres des affaires environnementales.

Le SEPA et le Conseil Consultatif deviennent des structures permanentes d'appui spécifique du Conseil de Ministres Spécialisé pour l'Environnement et de coordination des activités sur le plan environnemental.

⁵ Décret-loi # 13/94, article 4, du 10 mars.

⁶ Décret-loi # 1/95, article 28 du 5 janvier.

En fin 1997⁷ des changements se sont opérés au niveau du ministère qui tutelle le secteur agricole. Un nouveau Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement et un Conseil National de l'Agriculture, l'Alimentation et Environnement qui conduit à l'élimination du Conseil Consultatif pour l'Environnement.

Dans le domaine institutionnel, il y a sept ministères qui ont une certaine pertinence en matière environnementale, mais c'est au Ministère de l'Agriculture que reviennent légalement la conception, la coordination, le contrôle, le suivi, l'exécution et l'évaluation des politiques spécifiques définies par le Gouvernement relatifs au secteur des ressources naturelles et de l'environnement⁸.

De telles fonctions, incluant celles qui proposent des mesures législatives dans le cadre de la protection et de l'amélioration de l'environnement sont localisées au Secrétariat Exécutif pour l'Environnement (SEPA) du même Ministère. Il incombe également au SEPA la prestation de support technique aux municipalités et aux organisations civiles de défense environnementale et ceci s'étend aux études et propositions de modalités d'appui financier en dehors des autres fonctions.

L'existence de tant d'organismes relatifs à l'environnement accroît les responsabilités de coordination dans les activités des intervenants. Les mécanismes de coordination de politiques, de stratégies, de mesures et d'activités ont évolué ces 4 dernières années.

Le SEPA devient un service plus technique et intègre les services de conception, d'exécution et de coordination comme direction générale du Ministère de l'Agriculture. Le statut équivalent à celui du Secrétaire Général dont jouissait le Secrétaire Exécutif a, par conséquent, disparu devenant ainsi l'équivalent de Directeur Général.

Des structures opérationnelles du MA ayant une plus grande incidence sur les questions environnementales; i) l'INERF (Institut National de Génie Rural et Foresterie) avec des interventions relatives à LCD, la mise en valeur, la conservation et l'utilisation du sol et de l'eau à des fins agricoles et rurales et l'établissement de périmètres boisés; ii) l'INGRH (Institut National de Gestion des Ressources Hydriques) avec des interventions sur la ressource eau; et iii) l'INIDA (Institut National de la Recherche et du Développement Agricole) dans la recherche agraire tournée vers la production alimentaire et la conservation des ressources de base et la protection de l'environnement; iv) de par ses capacités, son expérience et ses attributions, la DGASP (Direction Générale de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Élevage) jouera un rôle renforcé dans la LCD, notamment, à travers:

- 1. L'appui technique aux municipalités (formulation et exécution de projets).*
- 2. Suivi évaluation conjoint avec le SEPA des projets.*
- 3. Promotion des normes de protection de l'environnement, particulièrement en matière d'exploitation des ressources forestières et de conservation des eaux et des sols.*

La plus grande partie de la population capverdienne vit dans les zones rurales et

⁷ Décret-loi # 73/97 du 29 décembre.

⁸ Décret-loi # 73/97, Article 1, n° 1 du 29 décembre approuve le diplôme organique du Ministère de l'Agriculture.

l'agriculture (de subsistance) et les activités connexes constituent les principaux moyens de subsistance. La pauvreté se retrouve en milieu rural et l'accès aux infrastructures sociales et économiques pour ceux qui y vivent est limité.

En outre, la question agraire, y compris l'accès à la terre arable est critique au Cap-Vert. L'application de la loi de la Réforme agraire dont le mot d'ordre " la terre appartient à ceux qui la travaillent" était remarquable, mais a totalement échoué. L'interférence politique a surgi en différentes occasions et a suscité des solutions politiques.

Rien d'étonnant que de telles interférences aient donné occasionné quelques conflits < sociaux dans les zones rurales. Avec l'ouverture du système de multi-partis, la loi a été bannie (Loi n° 51/IV/91, publiée dans le Journal Officiel n° 26 du 04 juillet 1991). De nos jours, la résolution de n'importe quel problème foncier a lieu au tribunal. Le résultat est qu'il existe encore un vide laissé par la loi de la Réforme Agraire qui n'a pas été comblé.

*- **Ministère du Tourisme, des Transports et de la Mer:** il constitue un autre intervenant dans la définition et l'exécution de la politique de défense et de valorisation de l'environnement. Des structures opératives du MM ayant des incidences sur les questions environnementales comportent l'institut national pour le développement des pêches avec une intervention importante sur la gestion des ressources halieutiques.*

- Ministère des Infrastructures et de l'Habitation

Au plan de l'environnement, ce Ministère s'est révélé très actif et coopère avec le Portugal en matières relatives à l'Aménagement du Territoire. La loi-cadre sur les politiques environnementales déjà publiée dont la finalité est de garantir la durabilité par le biais de l'optimisation de l'utilisation de toutes les ressources naturelles disponibles.

- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie

Parallèlement à l'établissement de nouvelles directives politiques de développement l'insertion du pays dans le circuit international, la promotion de l'initiative privée et la création d'un climat propice en conséquence), le Ministère cherchera à promouvoir l'intégration économique (sous-) régionale et soutiendra l'entrepreneuriat.

Sur le plan de l'environnement, ce Ministère est décidé à contribuer à la réduction ou à l'élimination des impacts négatifs causés par les activités des différents secteurs sous sa tutelle; promouvoir le développement et la meilleure utilisation des ressources naturelles relevant de son domaine d'activités, en accordant une attention spéciale sur l'utilisation de nouvelles formes (renouvelables) d'énergie, et promouvoir une politique nationale d'énergie qui mette en évidence la conservation et l'économie.

Le Commerce: des matières spécifiques relatives au contrôle d'entrée de matériel végétal et animal dans le pays ayant un impact négatif dans le système de production national et mettant en danger sa diversité biologique doit être traité de façon adéquate compte tenu des politiques d'orientation externes adoptées et les stimulations à l'offre.

Organismes Intersectoriels ou Internationaux

i. Conseil des Ministres pour l'Environnement (CMAmb)

Son rôle et ses attributions sont bien défini dans la législation. Il est l'organe national de décision et de coordination des politiques en matière d'environnement en général. Il est composé de sept ministres et il est techniquement assisté par deux autres organisations:

ii. Le Conseil National des Eaux (CNAG) - Politiques d'approvisionnement en eau.

C'est un conseil à caractère national. Le CNAG est responsable devant le Conseil de Ministres et a, à sa charge, la gestion des ressources hydriques du pays. Il est présidé par le Ministre de l'Agriculture et est composé de représentants des trois ministères cités plus haut.

iii. Le Conseil Consultatif pour l'Environnement (CCE)

Cette institution est aujourd'hui éteinte. Elle a établi un espace de participation de représentants des Associations Entretenariales, Organisations syndicales, ONG et Organisations Professionnelles dans la résolution des questions relatives à l'environnement bien qu'elle ait laissé un partenaire important comme les congrégations religieuses, compte tenu de l'importance de la religion dans la vie des personnes.

La structure organisationnelle du gouvernement au plan de l'environnement est lourde et n'a pas été effectivement fonctionnelle. Le CCE n'a pas encore réussi à se réunir.

- D'Autres Mesures Institutionnelles Prises:

- *Création d'une Commission Éventuelle pour l'appréciation de la problématique de la défense de l'environnement. Résolution 91/IV prise par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 1992.*
- *la Ville de Praia abrite le siège du Plan d'Action Forestier Tropical - Projet régional (Afrique Occidentale) de la FAO.*
- *Création du Fonds National de Lutte contre la Désertification (Projet - DL 12/1997).*

- Au Niveau Local.

- . *Les Municipalités.*

Selon la loi (loi n° 134/IV/ du 3 juillet 1995), la municipalité doit promouvoir, dans la limite de ses frontières, des plans et des programmes d'action tournés vers la protection de la nature et de ses ressources. En conséquence, la municipalité a la responsabilité de promouvoir la couverture végétale et d'instituer de mesures de protection des ressources hydriques et des activités de conservation des eaux et des sols.

La loi ne spécifie pas la faune et la protection de la zone côtière

Quelques exceptions faites, les municipalités ne sont pas dûment capables de traiter de

questions environnementales et d'autres. Il semble y avoir un pressant besoin de décentraliser les services et les tâches, quoique nous connaissions de façon anticipée les faiblesses des municipalités et notre léthargie en matière de formation municipale.

L'existence dans les communes des îles du pays, excepté Brava, de Commissions Municipales Spécialisées en environnement et qui fonctionnent comme adjoints aux organes municipaux dans l'application de la loi de base de la politique de l'environnement.

. Organisations Non Gouvernementales - ONG

Les ONG n'ont pas encore de cadre législatif commun bien qu'un tel besoin se fasse sentir. Ces organisations sont très actives au niveau local et régional. Actuellement, elles se sont associées en vue de la défense de leurs intérêts, qui sont bien cernés. Excepté certaines, elles sont très faibles dans la composante des ressources humaines et financières. Leur travail sur le terrain, est, en règle générale, positif parce qu'elles connaissent mieux les personnes, leurs besoins et le milieu dans lequel elles travaillent.

Les "Amigos da Natureza" (dont le siège est à S. Vicente) est la seule qui possède un renom international et une représentation locale. Son succès encourage l'association à opérer dans d'autres zones d'activités et même l'étendre à d'autres îles.

Des ONG qui développent des activités relatives à la défense et à la protection de l'environnement:

.Amigos da Natureza qui agissent dans les domaines du reboisement, de la sensibilisation des populations au besoin de préserver l'environnement et l'éducation civique en la matière. Ils oeuvrent également dans le domaine de la production agro-alimentaire et de l'amélioration de la race caprine.

. ADAD : leurs actions sont essentiellement de sensibilisation à la LCD, à l'assainissement du milieu et la préservation des ressources naturelles, en particulier des forêts et le reboisement.

. MORABI : Association d'Appui pour l'Auto-Promotion des Femmes et le Développement . Leurs actions sont essentiellement de sensibilisation à la LCD, à l'assainissement du milieu et la préservation des ressources naturelles, en particulier des forêts, le reboisement, des micro-réalisations et divers autres projets de développement.

. L'OMCV (l'Organisation des Femmes du Cap Vert) intervient également au niveau national et a comme activités :

- L'appui aux femmes pour la promotion d'activités économiques;
- L'Appui en produits alimentaires à des jardins d'enfants et à des familles vulnérables.

. Forum Permanente Educação: il travaille dans la réflexion et la dynamisation de l'information et la communication (par le biais de rencontres, conférences, publications, expositions, etc..). Les questions sont traitées ici ainsi que le développement rural et la mise en valeur de technologies agricoles adaptées à l'écosystème capverdien.

.CITI-HABITAT: promotion des actions de sensibilisation dirigées vers le "développement communautaire" dans la composante environnementale. Elle diffuse des expériences de technologies adaptées aux ressources locales, par exemple, les foyers améliorés et l'utilisation de l'énergie solaire.

.SOL & VENTO: avec une vocation pour les énergies renouvelables (fondée en 1995), elle développe des dispositifs de conversion d'énergie éolienne en froid et autres formes; elle fait la promotion des actions de sensibilisation pour les bénéfices économiques et écologiques de l'utilisation d'énergies non-conventionnelles pour la production et la rationalisation de l'eau.

L'AJOPOP (Association des Journalistes pour la Population) sensibilise les jeunes et le publique aux questions environnementales et au développement.

Un nombre important d'associations privées ont surgi dans les différentes communautés avec diverses missions mais avec une juridiction limitée dans les années 90. La plus grande partie des ONG restantes sont regroupées en un front commun dénommé Plateforme des ONG, créée en 1996.

Les ONG se sont réunies en forum national en avril 1997 pour diffuser le contenu et l'esprit de la Convention après la session de préparation effectuée par le SEPA.

Accords et Conventions

- En septembre 1975, le Cap-Vert adhère au CILSS
- La convention-cadre sur les Changements Climatiques (achevée le 9/5/1992 à New York) est approuvée à travers la Résolution n° 72/IV/94 du 20/10 par l'Assemblée Nationale. Elle a été ratifiée en Mars, 1995.
- La Convention des Nations Unies sur la LCD dans les pays sévèrement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique - est ratifiée à travers la Résolution n° 98/IV/95 du 8 mars par l'Assemblée Nationale.
- Ratification de la Convention revue du CILSS, signée le 22/4/1994 - à travers la Résolution n° 114/IV/95 du 3 novembre - par l'Assemblée Nationale.
- D'autres conventions, protocoles, accords ont été ratifiées et/ou approuvées par l'AN, comme la Convention sur la Biodiversité, le Protocole de Montreal, Vienne, Bâle, etc.

Chapitre 3 - Le processus participatif engagé à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme d'action

La ratification de la Convention fut suivie du premier forum national de lancement du processus d'élaboration du Programme d'Action National (PAN) qui a compté avec une participation élargie aux institutions nationales, sous-régionales et internationales, aux municipalités, techniciens, agriculteurs, ONG et au Secrétariat provisoire de la Convention.

Des recommandations et des conclusions ainsi diffusées ont constitué des directives pour la mise en oeuvre de la Convention sous l'orientation du SEPA.

- Sensibilisation et Information

Afin de faciliter la participation et l'engagement dans le processus d'élaboration du PAN et pour une meilleure compréhension des dispositions et de l'esprit de la Convention, diverses activités de sensibilisation, de formation et information ont été menées entre 1996 et 1997.

Différents acteurs tels que les autorités locales et les respectifs représentants en matière d'environnement, des ONG nationales, du personnel technique et dirigeants, journalistes, animateurs ruraux, utilisateurs des terres, représentation syndicale ont participé aux campagnes de sensibilisation. Les objectifs de la sensibilisation ont varié en fonction du groupe-cible et furent atteints en ayant élaboré un diagnostic participatif qui constitue l'aboutissement de telles campagnes.

Les partenaires au développement résidents ont également été touchés par des actions de sensibilisation rendues faciles par le représentant de la France (chef de file). Le principal objectif de cet exercice a été de forger l'engagement de tous dans le processus de mise en oeuvre de la CLCD.

Cependant, la définition d'un tel processus participatif a obéi aux directives d'une étude (février 1996) spécifique dont les orientations ont été intégralement exécutées. Comme la sensibilisation ne s'est pas épuisée avec la formulation du PAN et comme la matière est transversale, la question de participation à l'exécution, suivi et évaluation du PAN reste ouverte et, par conséquent, la reprise du processus de sensibilisation seulement en ce qui concerne l'établissement d'accords institutionnels (sur la prestation de services par des organismes compétents. Par ex.: les organes de Communication Sociale et la Vulgarisation), l'acquisition d'équipements de communication et la disponibilisation de moyens financiers.

Comme résultat de la sensibilisation un dialogue fructueux notamment avec les municipalités et les collectivités locales est devenu possible à travers le projet d'appui à la mise en oeuvre de la CCD mais le dialogue n'est pas aussi fructueux avec les partenaires nationaux au niveau central. Par conséquent, il n'était pas possible de dégager une participation beaucoup plus active de certains partenaires à ce niveau.

On donne un exemple de manque de participation et de coordination à ce niveau: on dit bien que la pauvreté est la cause et la conséquence de la dégradation des ressources naturelles de base. Au Cap-Vert, tout ce qui a été fait, au fond, relève de la gestion de la pauvreté. Actuellement, les conditions sont réunies pour un combat organisé contre la pauvreté et, son instrument-clef, à savoir, le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (inclus dans le PND) s'exécute de façon décentralisée. Les activités de réduction de la pauvreté sont centralisées dans la CSA ou soit dans la lutte contre la désertification, domaine d'intervention de différentes institutions y compris le SEPA.

Avec tant d'intervenants, les initiatives doivent être coordonnées et intégrées afin de produire les effets souhaités.

. Les ONG

Les ONG sont des partenaires importants dans le processus de développement au

niveau des communautés de base malgré les difficultés qu'elles rencontrent, surtout dans la composante LCD. Toutefois, on cherche à obtenir des améliorations organisationnelles et de gestion interne et l'on attend des mécanismes plus adéquats qui facilitent leur formation, ainsi que le renforcement de la communication. En dépit des résultats positifs de leur implication, il n'y a pas eu de support officiel approprié, par exemple, dans le sens de la professionnalisation de leurs techniciens.

En principe, les ONG sont vouées à rendre des services de conception et d'exécution de petits projets auprès des communautés de base avec l'objectif supplémentaire de les former. Le SEPA doit mobiliser des moyens et donner l'assistance technique aux ONG à travers l'établissement des accords de partenariat. Ces mêmes ONG seraient l'extension du bras exécutif d'un SEPA plus agissant.

. Commissions Spécialisées Municipales pour l'Environnement

La création des commissions ci-dessus s'est révélé être un processus lent et apparemment complexe. Un tel fait doit permettre la réflexion plus accentuée sur la représentativité en leur sein, leur mandat et leurs compétences en fonction des spécificités locales et la disponibilité des ressources. La légèreté et la flexibilité doivent être assurées, l'exécution revenant, aux associations communales excepté pour les initiatives de plus grande envergure.

Par ailleurs, une telle création ne doit pas engendrer de conflits entre les autorités et ni même la question environnementale ne peut devenir leur exclusivité, étant donné qu'il serait erroné d'établir une distinction entre les problèmes écologiques qui se posent à l'échelle nationale et ceux qui se posent à l'échelle (inter/intra) locale. Une coopération diluée à tous les niveaux est nécessaire au soulagement des mêmes effets de l'utilisation des ressources (par exemple, énergie et eau). La fonction première de la commission serait la sensibilisation et la conjugaison des efforts et idées locaux dans l'identification et l'exécution d'initiatives.

Ces Commissions sont composées de représentants de services déconcentrés de l'Etat, d'ONG, de confessions religieuses et professionnelles et de la société civile.

A cause des demandes successives Qui pèsent sur les faibles structures municipales de la part de programmes divers (pauvreté, désertification, protection de la biodiversité et des forêts en particulier, etc..) poursuivant des objectifs similaires et utilisant, parfois, des solutions similaires et même agissant dans les mêmes zones prioritaires - les possibilités de duplication d'actions sont visibles - il est urgent de créer une commission spécialisée unique, capable de contenir toutes les sensibilités (Commission Municipale pour l'Environnement et Développement). Ici, une fois de plus, la coopération est nécessaire.

L'implication de tous dans l'exécution du PAN, techniciens de différentes sensibilités, différentes associations et ONG est une orientation juste. Par conséquent, l'exécution anticipée de la mise à la disposition de moyens appropriés pour faciliter une telle participation (la formation étant en matière environnementale un des axes d'application de tels moyens).

Chapitre 4 - Le processus consultatif engagé à l'appui de l'élaboration et

de la mise en oeuvre du PAN et des accords de partenariat avec les pays Parties et les autres entités intéressées

Le préambule de la Convention mentionne que: "... la désertification et la sécheresse affectent le développement durable à travers leurs inter-relations avec d'importants problèmes sociaux tels que la pauvreté, la santé et la nutrition déficientes, le manque de sécurité alimentaire et les problèmes dérivant des migrations, déplacements de personnes et de la dynamique démographique".

On reconnaît également "l'urgent besoin d'améliorer l'effectivité et la coordination de la coopération internationale afin de faciliter la mise en oeuvre d'actions effectives à tous les niveaux avec l'appui de la coopération internationale et des accords de partenariat dans le cadre d'une approche intégrée qui fait corps avec l'agenda 21, dans le but de contribuer au succès du développement intégré des zones touchées".

Considérant l'importance des questions environnementales au Cap-Vert, en particulier, la question de la dégradation du patrimoine foncier et les effets de la sécheresse, on cherche à établir et à assurer les rapports plus étroits et une meilleure coordination entre les différents acteurs à travers l'établissement des accords de partenariat entre les parties.

C'est dans cet esprit, et compte tenu de l'expérience limitée des institutions capverdiennes en matière de planification et de gestion de l'environnement que la familiarisation avec les questions d'interprétation de données et de planification en la matière et, avec les méthodes participatives, les techniques de diffusion et les divers aspects environnementaux sont privilégiés.

Le processus consultatif a une importance accrue quand l'on reconnaît l'existence de plusieurs organismes travaillant dans l'environnement. Il est bon d'observer que les mécanismes de coordination de politiques, stratégies, mesures et activités ont évolué de façon positive dans les 4 dernières années, et sont davantage fonctionnels.

*Il existe un document d'encadrement des **accords de partenariat** qui a été soumis à l'appréciation des mairies pour homologation et l'établissement à posteriori d'accords de partenariat entre les autorités centrales (SEPA), les autorités locales et les partenaires de développement. Ce processus s'est révélé lent et il semble qu'il n'a pas été repris selon les modalités préconisées.*

Actuellement, les actions de sensibilisation des partenaires, avec la participation du chef de file ont abouti à la signature d'un protocole d'accord mais, en rapport avec les mairies, ceci n'a pas été possible. Encore, en relation avec les partenaires de développement du pays, on poursuit la formulation d'un projet-cadre de référence qui permet l'intégration de l'aide de ces derniers, et la France jouera un rôle supplémentaire clef de co-baillleur de fonds. Un tel projet embrasse la stratégie de développement de projets de bassins hydrographiques, permettant ainsi une vision plus intégrée du développement.

Au niveau local et pour certains cas spécifiques, les accords divers de jumelage signés entre les différentes municipalités et villes nationales et étrangères qui se sont révélés des instruments importants et pratiques à l'appui de la mise en oeuvre du programme

d'action dans des domaines spécifiques comme de l'approvisionnement en eau potable, électrification, etc...

Chapitre 5 - Les mesures prises ou prévues dans le cadre des PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.

Dans le domaine des ressources naturelles de base, le Cap-Vert a une population pauvre en nombre excessif, cantonnée dans l'agriculture, supportée par un système de production basé sur de petites unités familiales fermées avec des caractéristiques traditionnelles d'économie de subsistance, peu organisées et non coordonnées, le tout dans un écosystème très fragile. En plus, les exploitations familiales confrontées à des crises climatiques sévères ainsi qu'à des transformations socio-économiques profondes (croissance démographique, libéralisation des économies, mondialisation des échanges etc, ...) tendent à exercer des pressions additionnelles sur les ressources naturelles et à amplifier les phénomènes de désertification (Club du Sahel, Mars 1999).

Dans ces conditions, et d'après la "Vulnérabilité et l'Adaptation de l'Agriculture et l'Impact des Changements Climatiques" (SEPA - mai 1999), la qualité des ressources de base est en train de diminuer depuis plusieurs décennies. Les pluies et la végétation se raréfient dans le temps et avec pour conséquence la diminution de la disponibilité d'eau et, dans la superficie irriguée, les zones de pâturage se détériorent, et les taux d'érosion semblent relativement élevés. A long terme, on peut croire que la perte de sols par érosion éolienne et hydrique peut constituer un problème agricole et environnemental plus critique.

Face à ce scénario actuel qui alerte le potentiel danger de l'irréversibilité du processus de dégradation et qui place le défi à court terme afin d'optimiser l'utilisation des ressources principalement, les sols et les eaux, de façon durable sans pour autant perdre de vue le long terme, il a été mis en place des stratégies tournées vers la gestion intégrée et durable de bassins hydrographiques en mettant en exergue la conservation des eaux et des sols. Ainsi, la lutte contre la désertification ne peut être efficace que si elle se fonde sur un partenariat rénové qui accorde une place centrale aux acteurs ruraux. Toutefois, avec beaucoup de précautions il vaut la peine de chercher des alternatives de survie en dehors du secteur agricole.

Quant à l'éducation, de la formation et de l'information, une mention spéciale est faite à la pérennisation de l'éducation environnementale dans les programmes curriculaires de l'enseignement de base intégré. Il faut signaler la formation des vulgarisateurs pour les zones pilote de périmètres boisées dans les communautés: des publications diverses sur la désertification comme "Priorité à la terre", des "fiches", bulletin à "feuille", un manuel simplifié de la "Convention", etc..

Récemment, il a été publié un Livre Rouge du Cap-Vert qui met en garde sur l'amélioration des systèmes de protection des espèces et des ressources. Actuellement, on procède à l'élaboration du Livre Blanc sur l'environnement dans le pays.

Système de surveillance et d'évaluation des effets de la sécheresse: depuis un certain temps, fonctionne un service de suivi annuel des activités de production agricole dont l'évaluation est homologuée conjointement par des institutions comme le CILSS, la FAO et le Gouvernement. De tels services fonctionnent comme un système d'alerte précoce et leurs propos focalisent plus la sécurité alimentaire.

A cause de l'absence de banque de données sur les espèces animales et végétale et les composantes des écosystèmes et/ou du fait d'un défaut de coordination des initiatives dispersées en la matière, des efforts sont déployés en faveur de l'introduction d'un système d'information pour l'environnement.

Pour se faire connaître et faire connaître ce que l'on a fait en matière d'environnement, surtout, les activités relatives à la mise en place des trois conventions provenant du Sommet de Rio de Janeiro, le SEPA a récemment élaboré et maintenu opérationnel une "Website". Les résultats jusqu'à présent sont encourageants.

Chapitre 6 - Les ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention et les aides financières ainsi que la coopération technique reçues et requises, avec indication des besoins et de leur ordre de priorité.

Les besoins d'investissement recensés pour la période des trois PND ont été les suivants: a) 3 milliards d'escudos capverdiens (ECV) pour le premier; b) 4,4 milliards d'escudos pour le second et c): 5,4 milliards pour le troisième, ce qui fait ressortir les préoccupations ajoutées pour l'environnement en cette période⁹. Dans le quatrième PND (1997-2000, la philosophie de planification par programmes) les investissements publics à réaliser dans le programme environnement pour ces trois années sont de 0,89 milliards d' ECV.

Des partenaires de développement comme le PNUD, la FAO et la Banque Mondiale ainsi que d'autres bilatéraux de développement et l'Union Européenne ont prêté une assistance prestigieuse dans l'exécution des projets de conservation homologués dans le PND afin de répondre aux exigences de développement.

En référence au projet d'appui à la mise en oeuvre de la CCD, et d'un point de vue quantitatif, les apports du gouvernement au projet d'appui à la mise en oeuvre de la CCD étaient en deçà de ce que prévoyait l'accord. D'autre part, le projet a souffert d'un manque d'appui technique extérieur en raison de la difficulté liée au recrutement des consultants nationaux appropriés. Un soutien actif de la part de la France, du CILSS, du Luxembourg (l'UNSO/PNUD) et du Secrétariat de la CCD à la mise en oeuvre de la CCD a été bien reçu.

. Fonds Nationaux de Lutte Contre la Désertification

Déjà élaboré, la directive fondamentale à ce sujet est de mettre en place des financements décentralisés et co-gérés à travers des mécanismes négociés entre

⁹ SEPA - Des projets en matière de l'environnement et de protection des ressources naturelles. 1996.

toutes les parties.

. Mécanismes classiques de financement

Ces mécanismes de financement, selon Le PAN, Document Principal, continueront d'être mis en oeuvre. Ainsi, les ressources financières non destinées au FNLCD proviendront du gouvernement, des partenaires de coopération, des municipalités, des ONG, des associations paysannes locales et des privés.

Chapitre 7 - L'examen des repères et indicateurs utilisées pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Il est d'autant évident que l'exécution, les travaux de lutte contre la Désertification et le soulagement des effets de la sécheresse continuent d'être le point le plus en vue dans les programmes d'activités du Ministère de l'Agriculture, financés soit par les fonds nationaux soit par des fonds externes. Le pays a, par conséquent, consenti de gros efforts et accumulé de solides expériences (la localisation du projet régional RAF de la FAO, du KfW, de l'ACDI, et de la coopération autrichienne, est le signal de reconnaissance d'un tel fait) dans ce domaine, ainsi comme les mirco-réalisations en cours dans le cadre du PAN.

Bien que des progrès aient été appréciés dans plusieurs secteurs, il reste encore à consolider les gains à travers la pérennisation des résultats, d'une meilleure et accrue coordination des activités multi-sectorielles de façon à garantir la durabilité de leur développement.

Le projet d'appui à la mise en oeuvre de la CCD au SEPA est pertinent et a déclenché un processus par lequel un certain nombre d'adaptations institutionnelles et une nouvelle vision du problème de la désertification et du développement durable, en général, devront être introduites.

Des progrès faits en matière de lutte contre la désertification (LCD) et la minimisation des effets de la sécheresse: (Source: Statistiques agricoles, Nov. 1997. DIAPER/GEP du MA).

La superficie cultivée en ha en culture pluviale est variable d'une année à l'autre suivant le tableau ci-après:

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
34882	34256	35480	34124	32655	33975	33105	32612	31066	32197

L'évolution de la production de ces superficies est très dépendant du comportement pluviométrique (production très basse ou nulle est fréquente), même pour les cultures bien adaptés aux sécheresses comme le manioc et le pois d'angole (Cajanus cajans).

La couverture des besoins par productions locales est plus importante pour le manioc et la patate douce. Une partie très importante de semences maraîchères standardisées est produite et commercialisée localement par les services compétents du Ministère de l'Agriculture.

S'agissant de la production animale, l'effectif de l'élevage a évolué, en général, entre deux recensements (agricole de 1988 et d'élevage (données provisoires) de 1994/95) pour toutes les espèces (bovine, caprine, ovine et porcine) malgré la sécheresse qui ravage le pays.

La production domestique de viandes et d'oeufs a permis une couverture de presque 100 % de la demande. Pour cela, l'importation est limitée et s'adresse à la volaille vivante pour l'exploitation commerciale.

La surface boisée dans le pays a beaucoup évolué depuis l'indépendance (80.303 ha et près de 32,2 millions de plantes fixées en 1997).

1929-1974	ont été planté	2. 997 ha	
1976-1978	«	«	1.575 ha
1981-1985	«	«	20. 689 Premier PND
1986-1990	«	«	30. 601 Second PND
1991-1995	«	«	18. 268 Troisième PND
1996-1997	«	«	4.585 ha

80% de ces aires boisées se situent dans les zones arides et semi-arides et ont une utilisation multiple et les 20% restants se localisent dans les zones d'altitude et servent de protection. Malgré cela, la production de bois de chauffe, de bois et de charbon ne couvre pas encore les besoins internes.

Selon les données disponibles, au moins 43% des surfaces cultivables du pays ont au moins un type de structure de protection de sols et de conservation des eaux.

En dépit des efforts déployés, le besoin de protéger et de conserver les ressources de base à savoir les sols et les eaux continue d'être assez important, en particulier, dans les zones d'altitude, lorsque l'on constate que la mobilisation supplémentaire de ressources hydriques s'est révélée difficile en période de longue sécheresse. De telles activités doivent se régler par l'incorporation plus élargie de la composante sociale et son engagement dans la gestion des ressources naturelles et l'introduction des systèmes agro-forestiers.

. La reformulation de la loi de Réforme Agraire.

Il n'y a pas d'inventaire des potentialités au niveau des ressources naturelles, comme par exemple, des cartes de capacité de l'utilisation des sols ainsi que d'autres ressources naturelles, le recensement de la flore, de la faune, etc ... ni même l'inventaire de plusieurs niveaux de désertification et zones touchées par elle.

ANNEXE - Surveillance de l'application de la Convention sur la Lutte contre la Désertification

A. Sensibilisation et Identification des Priorités Nationales

	Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Observations
1	SEPA est fonctionnel	<p>. Le statut juridique a été publié par la Loi no. 5/95; Gazette Officielle No. 3, Série I, du 6 Février 1995.</p> <p>. L'institution n'a pas d'unités constitutives. Il manque un caractère intersectoriel.</p> <p>.Le caractère pluridisciplinaire n'est pas trop fort .</p> <p>.L'unité est étroitement dépendente du MA. Sa composition (1 forestier, 1 biologiste et 1 agronome) et son mode de fonctionnement (comme un des services centraux du MA) laissent ouverte la question de la sensibilisation (un point focal pour traiter cette question).</p>	<p>.Le statut de l'unité donne une indication de ses compétences dans le domaine de la conception et de la coordination des questions environnementales et d'exécution de certaines activités (planning)</p> <p>.Les ressources (RH RF et RM) donnent à l'unité un moyen d'action très limité.</p> <p>.Le caractère intersectoriel et multidisciplinaire de l' institution ne se traduit pas par la présence de personnel de haut niveau représentant les divers secteurs d'activité ni de personnel ayant reçu une formation complémentaire suffisante. Les domaines socio-économiques et sensibilisation ne sont pas couverts.</p> <p>.Le schéma actuel d'exécution des travaux doit être modifié. Le SEPA doit faire participer à ses travaux les municipalités. Les ONG et Associations communautaires participeront à travers les municipalités. Les résultats déjà obtenus avec la mise en place du schéma sont encourageants.</p>
2	Participation effective des acteurs concernés à la définition des priorités nationales	<p>. Comme processus de concertation un forum national était le mode de participation des divers acteurs.</p> <p>.La représentation des divers acteurs dans les mécanismes d'identification des priorités nationales (instances locales, instance nationale) était forte.</p> <p>.Une stratégie multimedia de sensibilisation a été conçue et suivie.</p> <p>.Nature et ampleur des actions en matière d'information, d'éducation et de communication: des fiches, brochures, bulletin, débats, film, illustration par dessins, etc sur la CCD et l'environnement adaptés au C. V. Débats, conférence, séminaires, etc. Groupes cibles: Les services de l'animation rurale, écoles, ONG et public en général</p> <p>.Des préoccupations locales au niveau national ont été prises en compte pour la conclusion de formules de partenariat, la coordination et le pilotage du</p>	<p>.Les rapports du forum et d'activités du SEPA; les listes de participants aux diverses sessions de sensibilisation donnent une idée du degré de participation à la définition des priorités nationales.</p> <p>.Bulletins, brochures, posters, versions simplifiées de la convention, "Down to Earth", ont été fournis aux acteurs locaux notamment en ce qui concerne les enjeux de la Convention et certaines options nationales, facteur essentiel pour les amener à participer aux prises de décisions.</p>

<p>3 .</p>	<p><i>Soutien effectif des partenaires internationaux</i></p>	<p><i>programme national.</i> <i>.des résultats des consultations nationales au niveau local</i> <i>.Les pays développés tels que la France et le Luxembourg ont financés la participation</i> <i>.Les organismes internationaux suivants ont aussi participé: UNSO/PNUD; CILSS; et le Secretariat intérimaire de la Convention</i> <i>. Le nombre de partenaires était limité</i> <i>.Réunions diverses de sensibilisation ont été réalisées au siège local du PNUD en concertation avec le chef de file.</i> <i>.Synthèse et évaluation des actions précédentes (inscrites dans les PND) font l'objet de certaines études sur les ressources naturelles</i></p>	<p><i>. Les partenaires internationaux tels que le chef de file, l'UNSO/PNUD ont pris des engagements aux consultations nationales au niveau du forum.</i></p> <p><i>Pour assurer des consultations entre pays partenaires la France était désignée comme pays chef de file.</i></p>
<p>4 .</p>	<p><i>Diagnostic adéquat</i></p>		

B. Formulation du Plan d'Action National (PAN)

	Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Observations
1	<i>Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification</i>	Création du Ministère de l'Environnement et d'Agriculture; du SEPA; renforcement du processus de la décentralisation à travers un Secretariat d'Etat à la Décentralisation; Conseil des Ministres Spécialisé dans les questions de l'environnement; Conseil National de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'E. Législation diverse pour renforcer les institutions y inclu les municipalités (Commissions Municipales pour l'Environnement et le Développement) etc.	.Une nouvelle approche participative est en train d'être mise en place. On essaye différentes méthodes de participation ("du bas en haut"). Les mécanismes de coordination et d'harmonisation de la lutte contre la désertification sont déconcentrés en faveur des municipalités. .La législation donne aux locaux un rôle plus actif et essentiel à l'égard de la lutte contre la désertification. Des groupes pluridisciplinaires et multisectoriels font le diagnostic de la situation de dégradation de l'environnement au niveau local; des Commissions municipales spécialisées sont mise en place dans les îles. La formation de ces groupes et commissions vise à réorienter, adapter, et renforcer les mécanismes existants, en vue notamment de favoriser la participation des acteurs locaux.
2	<i>Le PAN dans la planification du développement économique et social national</i>	.Le PAN est compatible avec les autres stratégies. Il défend les mêmes principes de participation élargie, coopération, décentralisation et coordination .Le Pan intègre les orientations nationales (il fait partie du Plan N. d'Action pour l'Environnement), régionales (il y a un PA Municipal) et locales (la participation des locaux a permis l'intégration de leur vision du développement) .Les liens de coopération sont définis avec le PA sous-régional, dans le domaine de la formation, d'échange d'information et du transfert de technique et technologie. .Il y a une volonté politique évidente du GCV à l'égard de la formulation du PAN.	.Il est important d'assurer qu'une analyse concertée des plans existants a bien été faite, et que les stratégies des partenaires internationaux sont compatibles avec la stratégie nationale .Autre question importante: la place donnée aux principes de la Convention dans les autres dispositifs environnementaux (participation, partenariat, approche adoptée, etc). Les propositions concernant la synergie, la complémentarité, etc devraient être recensées .Le PAN devrait être intégré dans le plan de développement économique et social national à tous les niveaux
3	<i>Cadre juridique et réglementaire cohérent et fonctionnel</i>	.La production de législation et réglementation en matière d'environnement a été intensifiée dans les années '90. Elles ne peuvent pas répondre de manière adéquate aux différentes exigences; . La législation sur l'exploitation des sables (de la mer et des rivières) a été adaptée et d'autres nouvelles lois sont en train d'être	Analyse de la législation sur l'environnement devrait, en particulier, conduire à des propositions qui impliquent une responsabilité plus grande des populations locales et des garanties plus solides en ce qui concerne le régime foncier. .Toutes les mesures prises devraient s'accompagner de campagnes d'information expliquant les orientations nationales et le contenu

		<p>introduites:</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservation des eaux et des sols; - gestion des ressources naturelles (code forestier, code du pâturage) <p>D'autres sont dans le domaine de la reformulation/conception: législation de l'eau, la loi de la réforme agraire, etc</p>	<p>des dispositions légales et réglementaires, menées auprès des populations locales afin de renforcer leur participation</p>
4	<p>Pour la mobilisation de ressources financières la capacité du SEPA été renforcée en matière d'éducation et de sensibilisation du public</p> <p>. Élaboration d'un protocole d'accord entre le gouvernement du Cap Vert et le PNUD pour la création d'un Fonds National de Lutte contre la Désertification - signé de 10/10/96</p> <p>.Une proposition de loi portant la création du FNLCD a été préparée.</p> <p>.Le FNLCD a été validé les 2-3 décembre 1997</p> <p>. Le Fonds reste toujours à l'état d' "avant-projet" de loi</p>	<p>Le SEPA été appuyé par le projet PNUD/UNSO CVI/95 dans la collecte d'informations sur les sources potentielles de financement tant au niveau national qu'au niveau des institutions internationales (FEM, GEF) et des partenaires de coopération</p> <p>.Des stratégies innovatrices de mobilisation de ressources ont été développées</p> <p>.Un Fonds National de Lutte contre la Désertification attend son approbation officielle et sa mise en place</p> <p>Il n'y a pas de nouveaux moyens permettant de mobiliser des ressources</p>	<p>.La coopération française a financé 6 projets d'appui à la divulgation de la Convention</p> <p>.Les conditions de participation et contribution des divers acteurs au financement et à la gestion des activités de LCD sont définis dans le document</p> <p>L'aide technique et financière a été apportée par le PNUD/UNSO et le GCV</p> <p>.Divers autres Fonds ont été créés ou sont en train de l'être</p>
5	<p>Projets fonctionnels intégrés pour combattre la désertification</p>	<p>.Tous les projets dans le cadre du PAN ont un caractère prioritaire; une approche intégrée et développée par bassin versant a été défendue.</p> <p>.Le renforcement de la capacité nationale (institutionnelle et technique) à combattre la désertification à travers la formation, information, forum, notamment au niveau local est défendue.</p>	<p>.Les projets en cours dans le domaine de la gestion des ressources et de la lutte contre la désertification devraient être analysés pour vérifier qu'ils sont conformes aux principes de la Convention, puis modifiés si nécessaire. Cela devrait se faire progressivement à moyenne échéance,</p> <p>.Il faudrait concevoir une formation bien adaptée et des programmes scientifiques et techniques</p>
6	<p>Mécanismes fonctionnels mis en place pour la surveillance et l'évaluation.</p>	<p>La capacité des municipalités a été renforcée à travers deux Forum (participation de toutes les mairies du pays et des paysans); les mairies sont dans le processus de création des Commissions Municipales pour la protection de l'environnement et des groupes municipaux (multidisciplinaires) pour la élaboration des diagnostics participatifs. Après l'approbation du PAN le SEPA et les maires des municipalités ont fait des réunions de concertation</p>	<p>Les différents départements ministériels, ONG, Associations de paysans ont donné leur appui à la participation des mairies dans le processus de mise en oeuvre de la Convention</p> <p>. L'éventuelle institutionnalisation légalisation et fonctionnement des Commissions Municipales de l'Environnement, est une idée bien reçue par tous les maires et aussi la proposition suivante:</p> <p>.L'éventuelle intégration des</p>

		<p><i>La création d'un Système d'information pour l'environnement est un processus en cours</i></p> <p><i>Sessions de travail avec des bénéficiaires pour les aider à participer à l'exécution et le suivi des micro-réalisations en cours</i></p>	<p><i>Commissions Municipales de la Lutte contre la Pauvreté et celle de l'Environnement.</i></p> <p><i>N.B.: La volonté politique à cet égard est présente</i></p> <p><i>Une préparation de base solide, appuyée par une harmonisation des priorités des partenaires nationaux est essentielle ici pour aboutir aux enjeux de la création du SIE.</i></p> <p><i>Pour consolider les acquis, le renforcement des capacités locales doit continuer et être considéré d'une importance capitale pour la mise en oeuvre du PAN et de la Convention.</i></p>
7	<p><i>Validation du PAN et des engagements pris par les partenaires.</i></p>	<p><i>Réalisation du Forum d'appréciation et validation du PAN, Mars 1998. Acceptation par les Municipalités (notamment la Commission Municipale pour l'Environnement et Développement), ONG, Plateforme des associations des agriculteurs, représentants des divers services déconcentrés, institutions régionales, partenaires internationaux, pays de la sous-région et le Secrétariat de la CCD.</i></p>	<p><i>Validation faite lors d'un Forum national</i></p> <p><i>.On ne connaît pas des engagements pris par les partenaires internationaux.</i></p> <p><i>Néanmoins on remarque une certaine préoccupation des partenaires au regard de la capacité des Municipalités d'assumer la coordination du processus de mise en oeuvre au niveau local; l'intégration des actions prévues dans le PAN dans les enveloppes déjà rendues disponibles par certains partenaires; la concertation entre le PAN et le PLCPauvreté.</i></p>

C. Mise en oeuvre du Programme d'Action National

	Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Observations
1	<p>Programme d'Action - mise en oeuvre.</p> <p>Domaines prioritaires identifiés par le PAN:</p> <p>i) Assurer la participation de tous les acteurs;</p> <p>ii) conserver et améliorer les ressources naturelles notamment les sols, l'eau et la végétation;</p> <p>iii) promouvoir la recherche et l'échange d'informations scientifiques sur la désertification</p> <p>iv) Renforcer le système d'information sur l'environnement</p>	<p>.Le PAN contient 188 projets municipaux et 5 projets nationaux.</p> <p>Des micro-réalisations sont en cours d'exécution dans toutes les municipalités. Les municipalités sont chargées de l'exécution.</p> <p>.Les différents acteurs ont participé à des réunions de sensibilisation, information, formation. Voir listes des participants</p> <p>Mémorandum d'Accord établi entre le SEPA et quelques Municipalités pour l'exécution des activités du PAN.</p> <p>. Beaucoup de dispositifs anti-érosifs mécaniques et biologiques ont été déjà mis en place . Des infrastructures hydrauliques ont subi des améliorations. . Grâce aux actions de sensibilisation, information et diffusion des différentes ONG, services centraux de vulgarisation rurale, associations communautaires, etc des technologies pertinentes pour atténuer les pressions sur les ressources sont utilisées (foyers améliorés, diffusion du butane, du biogaz, etc)</p> <p>.La programmation des services nationaux de recherche et d'échanges d'informations expérimente des difficultés. .Les capacités nationales de recherche, de production et d'échange d'informations doivent être renforcés. .Atelier national sur le Système d'Information sur l'E: Deux groupes de travail ont été constitués pour l'élaboration des études spécifiques. .Élaboration d'un prototype de base de données sur l'île de Santiago est en cours.</p>	<p>.Tous les projets identifiés dans le PAN sont classés prioritaires.</p> <p>.La phase de planification (dans la pratique) a fini.</p> <p>Les principes de base: Décentralisation et participation des bénéficiaires ont été pris en considération. L'expérience avec les micro-réalisations été considérée comme positive par les municipalités.</p> <p>Par conséquent, la mise en oeuvre du PAN bénéficie des conditions propices; et la technique de conservation des ressources naturelles est maîtrisée</p> <p>.Le SIE est en cours de création.</p> <p>.Les études portent sur i)accès à l'info. Des procédures de collecte et contrôle de la qualité des données. ii) identification des nécessités et la définition du cadre institutionnel. Renforcement de la capacité nationale et durabilité du système (fin</p>

			d'Octobre 1998) .L'objectif du SIE est de faire la structuration des mécanismes de gestion de l'information et aider à la planification.
2	<i>Liens avec les programmes d'actions sous-régionaux</i>	.Le PAN est compatible avec les stratégies régionales à l'égard des PAN sous-régionaux. .Le PAN prévoit des projets d'échanges d'expérience, information au niveau de la sous-région. .Le SIE en cours d'exécution assurera les liens de coopération avec des autres systèmes au niveau régional ou sous-régional .	.Les principes de la Convention (participation, partenariat, approche adoptée, etc) sont sauvegardés dans les autres plans, par ex. P.A. de Lutte contre la Pauvreté. .La création des C.M. Spécialisées dans les questions de l'environnement et du développement est une proposition concernant la synergie et la complémentarité entre les dispositifs environnementaux qui est défendue par tous les partenaires. Leur chance de succès est assez forte. .Le PAN est intégré dans le plan de développement économique et social national à tous les niveaux
3	<i>Efficacité des mesures de renforcement des capacités locales</i>	.La dispersion du territoire et le manque de ressources substantielles rend la capacitation plus difficile. Les Municipalités sont chargées de définir les priorités et le SEPA ainsi que le projet d'appui à la mise en oeuvre de la CCD participent à l'exécution. .Le degré de décentralisation est suffisant et propice, incite à la participation dans toutes les régions et municipalités sauf dans un cas ou un autre. .La question principale est l'accumulation des tâches qui n'encourage pas une participation plus effective des gens. .L'intérêt de l'ensemble des partenaires impliqués dans le processus de mise en oeuvre du PAN (groupes cibles et les structures locales) déjà généré, doit être géré soigneusement et avec prudence	.Les Municipalités sont chargés du "leadership" du processus d'exécution du PAN. Il reste à surmonter des questions politique et de représentativité politique dans certaines municipalités qui entraîne une centralisation locale au détriment des autres instances sur le terrain (les associations civiles et même la Commission Municipale pour l'Environnement). .Il faut de la prudence afin de ne pas générer des attitudes d'attentisme ou de paternalisme ni des attitudes d'indifférence chez les groupes cibles. Le pragmatisme doit être l'orientation.

4	<i>Accords de partenariat appliqués</i>		<i>Protocole d'Accord signé</i>
5	<i>Renforcement des capacités scientifiques et technologiques et transfert de technologie</i>		
6	<i>Financement du PAN</i>	<i>.Pays tels que la France, le Luxembourg et la Hollande ont manifesté leur intérêt de financer quelques projets inscrit dans le PAN</i>	
7	<i>Dispositions relatives à la surveillance et à l'évaluation des PAN opérationnels</i>	<i>.La Commission Spécialisée Municipale pour l'Environnement est en place dans presque toutes les municipalités du pays. Son rôle est consultatif et sa représentativité multisectorielle doit être maintenue.</i>	<i>Cette commission doit s'appeler CSM pour l'Environnement et le Développement .Brava et P.Novo n'ont pas établi une CSMED</i>